



PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL *Lundi 18 février 2013 - Saint-Aignan*

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le **lundi 18 février 2013 à 18h30 à Saint-Aignan**, sur convocation du Président en date du 31 janvier 2013.

Etaient présents : Les délégués de :

BOURRE	André MARTIN	
CHATEAUVIEUX	Yves MENAGER	Françoise SENEAU
CHATILLON-SUR-CHER	Michel DIBOINE	
CHATRES-SUR-CHER	Jackie DEPARDIEU	
CHISSAY-EN-TOURAIN	Jean-Michel MIJEON	Thierry FARDEAU
CHOUSSY	Marie-Françoise GUENAI	
COUDES	Hubert MARSEAULT	
COUFFY	Michel CHADENAS	
FAVEROLLES-SUR-CHER	Bernard GIRAULT	Olivier RACAULT
FEINGS	Leïla SALHI	
FRESNES	Jean-Marie DYE	
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Claude CHANAL	
LANGON	Jany JOUANNEAU	
LASSAY-SUR-CROISNE	François GAUTRY	
LOREUX	Pierre LECHKINE	Joël HERISSET
MAREUIL-SUR-CHER	Annick GOINEAU	
MEHERS	François CHARBONNIER	
MENNETOU-SUR-CHER	Gérard GARDEY	Christophe THORIN
MEUSNES	Marie-Adèle LA NOE	
MONTHOU-SUR-CHER	Jean-François MARINIER	
MONTRICHARD	Claude SIMIER	
MUR-DE-SOLOGNE	Yves POTHET	
NOYERS-SUR-CHER	Jean-Jacques LELIEVRE	
OISLY	Alain MARDON	
PONTLEVOY	Daniel CLEMENT	Jean-Louis BERTHAULT
POUILLE	Alain GOUTX	
ROMORANTIN-LANTHENAY	Michel GUIMONET	
ROUGEOU	Bénédite JOULAN	
SAINT-AIGNAN	Aude BERGE	
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Yannick THIELIN	
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	Gérard HUGUET	
SAINT-LOUP-SUR-CHER	Pierre BARBE	
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	Michel TROTIGNON	Roger FOURRET
SASSAY	Sylviane TURMEAUX	
SEIGY	Bernard VIGUIER	
SELLES-SUR-CHER	Joël GRASLIN	
SOINGS-EN-SOLOGNE	Bernard BIETTE	
THESEE	Daniel CHARLUTEAU	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Jean-Pierre MASSAULT	
VILLEHERVIERS	Frédéric MOREAU	Joëlle MOREAU

CC CHER-SOLOGNE	Alain PERSILLET	Jean-Pierre TAPHINAUD
CC DU CHER A LA LOIRE	Claude SIMIER	Jean-François MARINIER
CC VAL DE CHER / ST-AIGNAN	Jean-Claude ALMYR	Jeany LORON
CONSEIL GENERAL	Tania ANDRE	
	Jean-Marie JANSSENS	

Etaient absents excusés : Les délégués de : **BILLY** : Jean-Claude LATREILLE - **GIEVRES** : Françoise GILOT - **GY-EN-SOLOGNE** : Anne-Marie COLONNA - **MAREUIL-SUR-CHER** : Gérard OUDART - **MEHERS** : Didier CRECHE - **MONTRICHARD** : Patrick MAUPU - **NOYERS-SUR-CHER** : André COUETTE - **PRUNIER-SOLOGNE** : Christiane MARINO / Jean-Michel PAUL - **ROUGEOU** : Annick JULIEN - **SAINT-AIGNAN** : Alain METIVIER - **VILLEFRANCHE-SUR-CHER** : Joël AUGER - **CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS** : Jeanny LORGEUX - **CONSEIL GENERAL** : Jean-Luc BRAULT / Philippe SARTORI.

Assistaient également à la réunion :

- M. Alain GUEYDAN, Sous-Préfet de Romorantin-Lanthenay
- Mme Karine GLOANEC-MAURIN, Vice-Présidente du Conseil Régional
- Mme Monique RAYNAUD, Conseillère Régionale
- M. Jacky BOIRE, Maire de Seigy
- M. Michel DELALANDE, Maire de Pouillé
- Mme Nathalie DUBOIS, Maire-Adjoint de Saint-Aignan
- Mme Jacqueline ECHARD, Maire de Loreux
- M. Robert MOUGNE, Maire de Gièvres
- M. Jacques PAOLETTI, Vice-Président de la CC du Cher à la Loire
- M. Eric CHANOT, Trésorier de Selles-sur-Cher
- M. Philippe DOUIN, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de Loir-et-Cher
- Mme Fabienne DUPUIS, Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional
- Mme Valérie PERIN, Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher
- Mme Christine POTTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- Mme Sylvie DOUCET, chargée de mission du Pays
- Mme Daphné ECHEVARD, secrétaire du Pays
- M. Jean-Marc NORBERT, agent de développement du Pays

Conseil de développement

Assistaient à la réunion :

- M. François CAVALIE, Président du Conseil de développement
- Mme Odile BOURDILLON, UDAF 41
- Mme Françoise DAVID, Familles Rurales
- Mme Nathalie HANON, Interval
- M. Alain QUILLOUT, Selles-sur-Cher

Etaient excusés :

- M. François FERRE, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher
- M. Julien FONTAINHAS, Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional
- Mme Annick CHARBONNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher
- M. Jacques COLIN, Fédération départementale des foyers ruraux
- M. Henri-Pierre GIRARDOT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher



ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013*
- *Refonte de la politique des cœurs de village*
- *Démarche ambition 2020 pour le bassin de vie de Romorantin*
- *Affaires diverses.*



COMPTE DE GESTION 2012, COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET BUDGET PRIMITIF 2013

M. le Président présente le compte administratif de l'exercice 2012. Il précise que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le receveur syndical.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations	RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
<i>Total</i>	232 692,55	161 743,68	<i>Total</i>	232 692,55	173 296,02
Résultat de fonctionnement 2012					11 552,34 €
Report de fonctionnement 2011					20 135,47 €
Excédent cumulé pour 2013					31 687,81 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations	RECETTES INVESTISSEMENT	Prévisions	Réalisations
<i>Total</i>	18 625,19	11 387,11	<i>Total</i>	18 625,19	2 074,84
Résultat d'investissement 2012					- 9 312,27 €
Report d'investissement 2011					16 550,35 €
Excédent cumulé pour 2013					7 238,08 €

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2012.

M. le Président ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la Présidence de M. ALMYR, le compte administratif de l'exercice 2012 est adopté à l'unanimité.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2012 (31 687,81 €) sur la ligne 002.

M. le Président présente ensuite la proposition de budget primitif 2013.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	139 842,03 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	31 687,81 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	124 290,00 €	74	Dotations et participations	249 871,64 €
65	Autres charges de gestion courante	13 200,00 €			
66	Charges financières	600,00 €			
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 627,42 €			
TOTAL		281 559,45 €	TOTAL		281 559,45 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	1 033,34 €	001	Résultat d'investissement reporté	7 238,08 €
21	Immobilisations corporelles	9 832,16 €	28	Amortissement des immobilisations	3 627,42 €
TOTAL		10 865,50 €	TOTAL		10 865,50 €
TOTAL GENERAL		292 424,95 €	TOTAL GENERAL		292 424,95 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2013 et vote les crédits qui y sont inscrits .

REFONTE DE LA POLITIQUE DES CŒURS DE VILLAGE

Le Conseil régional a décidé de poursuivre les politiques des Cœurs de village et des Villes moyennes en s'appuyant sur les Pays. Désormais, trois enveloppes additionnelles seront adossées à l'enveloppe du contrat de Pays :

- Enveloppe « logement social » (760 000 € sur la durée du contrat soit sur 5 ans) : les crédits seront dédiés à la mise en œuvre de la politique régionale du logement social qui donne la priorité notamment à la réhabilitation thermique du parc social, aux opérations d'acquisition-réhabilitation et aux quartiers d'habitat durable

- Enveloppe « espaces publics » (554 500 € sur la durée du contrat de Pays) : les crédits sont dédiés à l'aménagement des espaces favorisant le lien social, valorisant l'animation commerciale ou contribuant à la valorisation du patrimoine.
Pour être éligible, les projets devront s'inscrire dans une approche durable prenant en compte la qualité urbaine et paysagère du projet, sa contribution à la préservation de la biodiversité, aux économies d'énergie, favorisant les circulations douces dans l'espace communal et la concertation avec les habitants.
- Enveloppe « pôle de centralité » (1 119 000 € sur la durée du contrat) : les crédits sont dédiés au financement de projets qui contribueront à la ville de Romorantin d'assurer ses fonctions économiques, urbaines et de services supérieurs.

Ces trois enveloppes additionnelles seront mises en place dès 2014. Leur montant est calculé au prorata du temps d'exécution restant du 3^{ème} contrat régional de Pays (2014-2016) :

- Enveloppe « logement social » : 277 250 €
- Enveloppe « espaces publics » : 380 000 €
- Enveloppe « pôle de centralité » (559 500 €)

Mmes GLOANEC-MAURIN et DUPUIS présentent ces dispositifs (cf diaporama joint).

M. CHARLUTEAU indique que la commune de Thésée a élaboré un projet de rénovation de son centre-bourg, dont le coût total est estimé à 1,5 M€. Il apparaît qu'au regard du cadre d'intervention régional, ce projet n'est pas éligible car certains éléments devant être intégrés dans les projets (système de récupération des eaux de pluie, surface des sols perméable,...) n'ont pas été pris en compte lors de la préparation du projet avec l'architecte. Il estime que ce cadre d'intervention convient davantage pour les villes que pour les communes rurales.

Mme DUPUIS répond que de nombreuses petites communes ont déjà bénéficié de ce dispositif. Concernant le projet de Thésée, le problème réside dans la difficulté à faire évoluer le projet pour le faire coïncider avec les critères régionaux.

DEMARCHE AMBITION 2020 POUR LE BASSIN DE VIE DE ROMORANTIN ET CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

L'élaboration des prochains contrats (Contrats Territoriaux de Solidarité Territoriale) s'appuiera sur un dispositif en 2 étapes :

- Réflexion stratégique : à l'échelle des 23 bassins de vie identifiés sur le territoire régional, la Région animera la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir un diagnostic et des priorités stratégiques pour la totalité de ses interventions sur chaque territoire ; ces priorités seront déclinées dans un projet « Ambition 2020 pour le bassin de vie » qui constituent le socle de la contractualisation avec les Pays
- Contractualisation : A l'échelle des Pays, le Contrat Territorial de Solidarité Territoriale est négocié et signé avec le Pays, les communautés de communes et le pôle de centralité.

Mmes GLOANEC-MAURIN et DUPUIS présentent ces dispositifs (cf diaporama joint).

M. le Président remarque que le Pays de la vallée du Cher et du Romorantin est éclaté entre 3 bassins de vie (Romorantin, Blois et Amboise). Cette configuration ignore les logiques territoriales existantes au sein du Pays qui a su au fil des années développer un sentiment d'appartenance de la part des acteurs locaux. De plus, Les bassins de vie ont été construits autour des pôles urbains ce qui revient à ignorer l'existence des bassins de vie ruraux. Par ailleurs, il s'interroge sur la cohérence de la démarche qui amènera les acteurs d'un territoire à réfléchir sur la stratégie locale avec les acteurs d'un bassin de vie puis à élaborer la contractualisation avec d'autres acteurs au sein du Pays. Il s'interroge également sur la prise en compte des stratégies locales (Agenda 21, SCOT,...) lors de l'élaboration des contrats régionaux de solidarité territoriale. Enfin, il regrette que les orientations partagées, issues d'une négociation Pays-Région, laissent place à des orientations imposées, la gouvernance des projets Ambition 2020 revenant exclusivement à la Région.

Mme GLOANEC-MAURIN répond que les Pays ne sont pas menacés puisqu'ils demeurent les espaces de contractualisation. Cette démarche a été conçue par la Région afin d'être en capacité de prendre en compte les réflexions et les attentes des populations des bassins de vie

qui ne correspondent pas à celles des Pays. L'objectif pour la Région est de se rapprocher des citoyens pour entendre leurs interrogations et leurs besoins. Le dialogue de proximité avec les citoyens permettra de faire émerger des projets et d'aborder des problématiques liées à leur vie quotidienne (déplacement, services à la population,...) qui pourront apparaître plus ou moins nécessaires selon les territoires. Cela ne signifie pas que les projets ne sont plus décidés par le Pays.

Par ailleurs, Il n'y a aucun déni de la ruralité de la part de la Région dans la mesure où les interventions du Conseil régional sont plus fréquentes en milieu rural qu'en zone urbaine. Il ne faut néanmoins pas ignorer le pouvoir attractif des pôles urbains auprès de la population. En s'appliquant à entendre les citoyens et à conserver les Pays comme périmètres de contractualisation, la Région entend s'ouvrir à toutes les populations du territoire régional.

Les travaux préparatoires aux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) ont été menés simultanément à ceux sur le projet de réforme sur la décentralisation dont les objectifs sont de ne pas créer de tutelle entre collectivités et de moderniser l'action publique, notamment en rapprochant le pouvoir de décision des citoyens. La nouvelle politique régionale qui s'appuie sur les bassins de vie s'inscrit dans cette mouvance.

Mme DUPUIS ajoute que la démarche Ambitions 2020 ne constitue pas l'équivalent de la démarche des orientations partagées. De plus, l'intervention de la Région sur un territoire ne se résume pas au contrat de Pays. A titre d'exemple, 15 % des interventions régionales sur le Montargois proviennent du contrat de Pays. L'objectif de la démarche par bassin de vie est de mobiliser l'ensemble des services de la Région pour décliner ses interventions au niveau de chaque territoire. La démarche s'inscrit dans un cadre plus vaste que le contrat de Pays. Pour la contractualisation, la Région s'appuiera sur les stratégies locales des Pays pour enrichir les réflexions issues des bassins de vie.

M.CHADENAS, concernant l'intégration du très haut débit dans le contrat de Pays, s'interroge sur l'absence de péréquation entre les territoires. Il constate que le milieu rural doit contribuer au prix fort au déploiement du très haut débit alors que d'autres territoires bénéficieront gratuitement des mêmes services. Ce sont ceux qui disposent des moyens les plus importants qui auront le service gratuit.

Mme GLOANEC-MAURIN répond que lors de l'élaboration du schéma national d'aménagement numérique, les services de l'Etat avaient indiqué qu'il n'était pas certain que les opérateurs investissent dans les milieux urbains. La question de la péréquation ne s'était par conséquent pas posée.

AFFAIRES DIVERSES

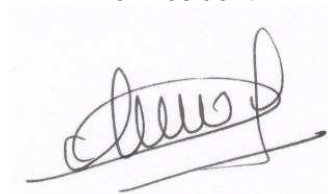
Titularisation de M. Jean-Marc NORBERT

M. le Président indique que la loi du 12 mars 2012 ouvre droit à la titularisation pour les agents des collectivités en contrat à durée déterminée sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions. Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher a donné un avis favorable à la candidature de M. Jean-Marc NORBERT à la titularisation.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical approuve le dossier de candidature de M. Jean-Marc NORBERT.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Chanal', written over a horizontal line.

Claude CHANAL